

TROIS QUESTIONS À

La première Université du droit de la famille arrive à Cannes

Inf. 17

Il y a deux ans, le réseau «Notaires au Cœur des Familles» (NCF) préparait sa première Université de droit de la famille et de l'immobilier. Reporté à quatre reprises en raison de la crise sanitaire, l'événement devrait avoir lieu les 9 et 10 mai au Majestic à Cannes. Marc Girard, président de NCF, revient sur l'organisation de ces deux journées centrées sur le partage.



Pouvez-vous nous parler du déroulement de l'Université ?



M. G. : Le droit de la famille est le cœur du notariat et il se complexifie au fil du temps. L'idée de ce projet est de créer un réel échange entre les intervenants et les participants sur le sujet. En plus de représenter une part importante du chiffre d'affaires des études, le domaine de la famille constitue une source importante d'opérations immobilières. Des thématiques immobilières seront donc également proposées aux notaires. L'Université se compose de 25 ateliers animés par des professeurs ou des praticiens. Chacun de ces ateliers peut accueillir 25 participants.

Chaque notaire inscrit choisira un atelier par jour.

De nombreux partenaires ont rendu cet événement possible et seront présents pour des moments de convivialité. De plus, un petit quiz est prévu à l'intention des

notaires qui devront passer par chacun des stands pour pouvoir y répondre.

Le samedi soir, un gala sera organisé et je peux déjà vous dire qu'il y aura quelques surprises au rendez-vous!



La crise a recentré l'attention des gens autour de leur famille et de leur cadre de vie



Avez-vous apporté des modifications au programme pour tenir compte de l'impact de la crise sanitaire ?

M. G. : Tout à fait. Cette crise a recentré l'attention des gens autour de la protection de leur famille et de leur cadre de vie. Un réel besoin d'anticipation se fait d'autant plus sentir aujourd'hui. Nous avons donc décidé d'intégrer de nouveaux ateliers à l'événement. **Tout d'abord, des exposés auront lieu en matière de gestion patrimoniale en partenariat avec l'Unofi afin de permettre aux confrères d'identifier les opportunités de conseils patrimoniaux dans l'activité quotidienne de l'office et de pouvoir les traiter.** Ensuite,

le Conseil supérieur du notariat proposera un atelier sur la médiation. Il s'agit d'une introduction en la matière destinée à en comprendre le fonctionnement et à

diagnostiquer les dossiers qui doivent y être soumis. Un atelier plus pratique sur la conduite même de la médiation sera sûrement proposé pour une prochaine édition de l'Université!

Le réseau NCF a-t-il d'autres initiatives en préparation ?

M. G. : Grâce à l'Université, nous avons de plus en plus de demandes d'adhésion. De 20 membres il y a quatre ans, nous sommes passés à 80. Nous avons toujours pour objectif de faire de l'Université du droit de la famille un rendez-vous du notariat, tous les deux ans. Le partenariat conclu avec la faculté de Nice devrait également être porteur de nouveaux projets. Au quotidien, NCF demeure un réseau très uni centré sur le partage de valeurs humaines, dans le respect des instances. Le groupe fonctionne avec des échanges permanents, des visioconférences mensuelles et des événements en présentiel tels que l'Université. Cette volonté de partage a conduit notre assemblée générale à voter une nouveauté : désormais, il n'est plus nécessaire d'être labellisé «Notaires conseils aux familles» pour entrer dans le réseau! Le candidat doit uniquement présenter un projet d'entreprise compatible avec ce que nous défendons. Concrètement, il faut que le notaire investisse du temps dans la gestion patrimoniale et que tous les collaborateurs du droit de la famille participent à nos réunions. La famille est le cœur de la profession et est nécessaire à sa pérennité.

Propos recueillis par Sarah Bertone